

# COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 4 octobre 2023

Date de l'affichage : 4 octobre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers présents : 42 + 1 suppléé + 6 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 49

**OBJET : CONVENTIONNEMENT AVEC L'ETAT POUR LA MISE EN PLACE DU SNE (SYSTEME NATIONAL D'ENREGISTREMENT) - ATTRIBUTION LOGEMENT SOCIAL**

Numéro de la Délibération : 121023-DC-109

L'an deux mille vingt-trois, le douze octobre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

**Etaient présents :**

Mmes Carine LUGEZ, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Nathalie SABOT, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Josiane VANDRIESSCHE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Nadia MORIA, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Véronique PAUL, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, David LAZARUS, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Jean-Pierre CHATRON, Jean-Marie NIGAY, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Pierrick LOZE, Alain ARNOLD, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Philippe ELOY, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Guy LAFOREST.

**Etaient absents :**

Mmes Christine MARIENVAL, Dominique MARGERY, Doriane FRAYER, Caroline MARTIN, Michèle BRICHEZ, Nathalie GALINDO, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT.

MM. Mickaël DEQUIN, Francis CHABLE, Patrice GOUIN, Kévin POTET, Gérard PIEUX, Marc LAMOUREUX, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Gérard AUGER, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Bruno CALEIRO, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN.

**Dont suppléé :**

- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

**Dont représentés :**

- M. Patrice GOUIN par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Doriane FRAYER par M. Marc VIRION.
- M. Jean-Louis GOUPIL par M. Pierre DESLIENS.
- M. Gérard AUGER par M. Bernard ONCLERCQ.
- Mme Nathalie GALINDO par M. Benoît BIBERON.
- M. Pascal WAWRIN par M. Alain ARNOLD.

**Secrétaire de séance** : M. Bernard ONCLERCQ, conseiller communautaire de la commune de Neuilly en Thelle.

**OBJET : CONVENTIONNEMENT AVEC L'ETAT POUR LA MISE EN PLACE DU SNE (SYSTEME NATIONAL D'ENREGISTREMENT) - ATTRIBUTION LOGEMENT SOCIAL**

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE**

***Vu :***

- Le code de la construction et de l'habitation, en particulier les articles L.441-2-1 et R.441-2-1 et suivants ;
- La loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- La loi du 31 mai 1990 visant la mise en œuvre du droit au logement ;
- La loi du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable ;
- La loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre les exclusions ;
- La loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, dite loi ALUR ;
- L'arrêté ministériel du 19 avril 2022 relatif au nouveau formulaire de demande de logement locatif social et aux pièces justificatives fournies pour l'instruction de la demande de logement social ;

***Considérant :***

- Que dans le cadre de sa compétence Habitat et de la mise en place de sa Conférence Intercommunale du Logement, la Communauté de communes souhaite devenir guichet enregistreur au titre du Système National d'Enregistrement (SNE) ;
- Que le SNE joue un rôle clé dans la connaissance de la demande de logement social en alimentant les politiques publiques du logement ;
- Que le SNE est un outil qui permet d'améliorer la transparence des processus d'attribution, de protéger les droits des demandeurs et de faciliter l'interface entre les demandeurs et l'ensemble des réservataires de logements locatifs sociaux quel que soit le lieu d'enregistrement et de simplifier les démarches des demandeurs en proposant un service public de proximité complet, de l'enregistrement à la proposition de logement ;
- Que pour ce faire, la Communauté de communes Thelloise doit signer une convention, à titre gratuit, avec la Préfecture de l'Oise fixant les conditions et modalités de mise en œuvre du SNE ;
- Qu'une fois inscrite en tant que guichet enregistreur, la Communauté de communes pourra avoir une vision globale et précise des demandes de logement social sur le territoire ;
- Que cela lui permettra d'offrir aux usagers un service complémentaire à celui des CCAS des communes afin d'enregistrer leurs demandes de logements sociaux et leur délivrer un numéro unique ;
- Qu'en signant cette convention et les trois annexes qui l'accompagnent, le guichet enregistreur s'engage sur la qualité du service d'enregistrement. Un contrôle du service de guichet enregistreur est exercé par un gestionnaire départemental : l'Union Régionale pour l'Habitat-Hauts de France, lui-même contrôlé par l'Etat ;

- Que la présente convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2023 et sera renouvelée par tacite reconduction par période annuelle, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de communes Thelloise au Système National d'Enregistrement de la demande de logement social en tant que guichet enregistreur ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention portant sur les conditions et les modalités de mise en œuvre du SNE sur le territoire et portant adhésion à la charte départementale, ci-après annexées.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20231012-121023-DC-109-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2023

Affichage : 13/10/2023